
Séance du 23 janvier 2024

N° 2024.01.03

Objet : FINANCES – Budget Général 2024 – Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif

Date de Convocation Le vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le dix-sept janvier deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 17 janvier 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 16

Représentés : 05

Votants : 21

Etaient présents :

M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, M. Alain JAOUEN, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, M. Frédéric GRILLET,
Mme Martine DELIGEON, M. Dominique GALLOT, Mme Dominique BOSA,
Mme Cécile LETELLIER, Mme Katia CHAUVET et Mme Silvia GOHIER-VALERIoT,
Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. Daniel BATARD à M. Laurent RICHARD,
M. Alain BARON à M. Pierre LATOURRETTE,
Mme Sophie RANDUINEAU à M. Philippe BEAUVAIS,
Mme Christelle ROMEO à Mme Katia PREVOST,
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à M. Frédéric GRILLET.

Absents excusés : M. Alain SALMON, Mme Béatrice ODINK et M. Hervé CALAS.

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi 2012-1510 du 29/12/2012, une collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption de son budget primitif,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Mettre en recouvrement les recettes ; engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent,

SECTION d'INVESTISSEMENT

- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance,
- Liquider et mandater les dépenses incluses dans une autorisation de programme votée sur un exercice précédent, dans la limite des crédits de paiements prévus
- Sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette)
- Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits ventilée par opération budgétaire et article. L'intégralité des crédits ainsi identifiés devra être reprise dans le BP 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et afin de ne pas retarder le lancement d'actions, décide, par 18 voix pour et 3 voix contre,

- **De faire application** de l'article L.1612-1 du CGCT à hauteur maximale de 25 % du BP 2023 ;
- **D'affecter** les crédits comme suit :

NUMERO OPERATION	INTITULE	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES BP 2023		OUVERTURE ANTICIPEE BP 2024 POSSIBILITES	OUVERTURE ANTICIPEE BP 2024 RETENU	OBSERVATIONS
18	Voirie	2152PAV-845VO	182 000,00 €	45 500,00 €	20 000,00 €	PAVE
39	Mat Daumain	21312-211-EM1	16 150,00 €	4 037,50 €	4 000,00 €	SOL + PEINTURE 1 CLASSE
151	Urbanisme	21534-845VO	49 058,00 €	12 264,50 €	12 000,00 €	RUE DES ECOLES RESEAUX (PARTIEL)
153	Mat Beaumer		2 400,00 €	600,00 €	- €	
163	Rest Scolaire	21312-281ER	80 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	DALLE PLAFOND + SKY DOME + MATERIEL CUISINE
166	Espaces Verts	21578-511VE	60 725,00 €	15 181,25 €	5 000,00 €	PETIT MATERIEL
172	Equip Sportifs	21314-322SG	445 484,00 €	111 371,00 €	110 000,00 €	PORTES ET FENETRES SALLE GRIFFONNES + RENOVATION ECLAIRAGE + LOCAL PETANQUE
174	Salle Cocteau	21314-317SC	70 700,00 €	17 675,00 €	15 000,00 €	BARRES DE FACE
175	Prévention Sécurité	21318-10P	152 786,00 €	38 196,50 €	35 000,00 €	EUDE AMIANTE FIN DE TRAVAUX +MISE AUX NORMES ERP + CAISSONS DEFIBRILLATEURS +SECURISATION ELECTRICITE
179	Adm Générale	21311-020BH	233 000,00 €	58 250,00 €	50 000,00 €	GRILLAGE ARCHIVES + DETECTEUR FUMEE + AMENAGEMENT ANCIEN LOGEMENT 2ND ETAGE
180	Elém PM Curie	21312-212EP2	34 000,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	RESEAU EAU
181	Cimetière	21316-025CI	86 000,00 €	21 500,00 €	20 000,00 €	AMENAGEMENT (REVOIR AP/CP)

184	Autres Bâtiments	21318-13CTM	39 000,00 €	9 750,00 €	9 500,00 €	LOCAL SECRETARIAT TECHNIQUE
185	Elém Daumain		- €	- €	- €	
186	Eclairage Public	2041582-512EP	220 000,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	RUE DU VAL DE L'INDRE
187	Cult/Com/EMM		2 500,00 €	625,00 €	- €	
188	Environnement	2128-70ENV	60 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	ACTIONS ENS
189	CMJ		- €	- €	- €	
190	Informatique	21838-020BH	42 203,00 €	10 550,75 €	10 000,00 €	RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE
191	Renouvellement flotte automobile		30 000,00 €	7 500,00 €	- €	
192	MSP	2313-414MSP	434 700,00 €	108 675,00 €	80 000,00 €	SOLDE TRAVAUX + PORTES
193	Orchestre à l'école		- €	- €	- €	
194	Pause méridienne		- €	- €	- €	
195	Bâtiment photovoltaïque	21318-752HP	19 390,00 €	4 847,50 €	4 500,00 €	RESEAUX (PARTIEL)
196	Aînés		600,00 €	150,00 €	- €	
197	Ecole Municipale de Musique		4 000,00 €	1 000,00 €	- €	

Total dépenses

2 264 696,00 € 566 174,00 € 473 500,00 €

- **De s'engager** à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la Commune ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Katia PREVOST**

**Le Maire,
Laurent RICHARD**

